



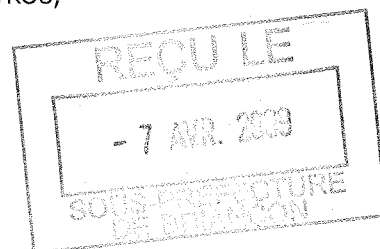
Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

30 mars 2009

Le 30 mars 2009 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 24 mars 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de Votes : 34



M. Pierre BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Jean-François BELLET (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENNAIRE – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ .

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIEMMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Névalche : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Roger PERINET (représentant M. Philippe MARIACHER).

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

AVAIT DONNÉ POUVOIR : M. Thierry DUCURTIL à M. Guy HERMITTE.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2009-015 DU 30 MARS 2009

Rapporteur : Monsieur le Président

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Groupement d'établissements CEAB – M.J.C. : Responsable unique de sécurité

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

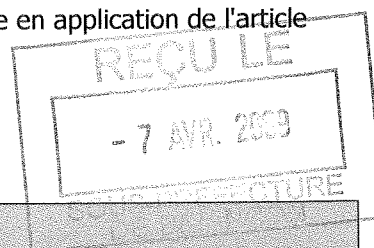
Vu l'article R.123-21 du Code de la Construction et de l'habitation qui prévoit que les groupement d'établissements « ne doivent toutefois être autorisés que si les exploitations sont placées sous une direction unique, responsable auprès des autorités publiques des demandes d'autorisation et de l'observation des conditions de sécurité tant pour l'ensemble des exploitations que pour chacune d'entre elles ».

Vu la prescription n°9 du procès-verbal de visite de la commission d'arrondissement de Briançon pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public du mercredi 21 février 2007 demandant la désignation d'un responsable unique de sécurité pour le groupement d'établissement Maison des Jeunes et de la Culture / Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais, rue Pasteur,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 10 mars 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,



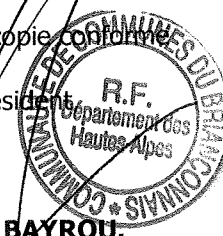
DELIBÈRE

- Approuve le projet de convention annexé à la présente, portant prise en charge par la M.J.C. du Briançonnais, de la rémunération de l'agent mis à disposition par la Collectivité en direction de la M.J.C. du Briançonnais, aux fins d'exécution des missions de responsable Unique de sécurité, à hauteur de 22.5 heures pour l'année 2009, soit 375.08 €.
- Autorise M. Xavier CRET, Vice-président délégué à la Culture, aux Solidarités et aux Technologies de l'Information, à signer cette convention tripartite.

Pour copie conforme

Le Président

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P.: - 6 AVR. 2009

Date affichage : - 8 AVR. 2009